

ANGERS	AGGLO	HORS AGGLO
--------	-------	------------

SITES REMARQUABLES

GRENIERS SAINT-JEAN - GRANDE SALLE

Autres structures	2 000 €	2 700 €	3 400 €
Associations loi 1901	1 500 €	1 890 €	2 200 €

GRENIERS SAINT-JEAN - CAVE

Autres structures	450 €	600 €	700 €
Associations loi 1901	350 €	450 €	650 €

SALONS CURNONSKY

Autres structures	650 €	780 €	900 €
Associations loi 1901	550 €	650 €	800 €

HOTEL DES PENITENTES

Autres structures	500 €	600 €	750 €
Associations loi 1901	450 €	550 €	650 €

FERME DE L'ILE SAINT-AUBIN

Particuliers et autres structures	450 €	600 €	700 €
Associations loi 1901	350 €	450 €	650 €

CHAPELLE SAINT-LAZARE

Autres structures	150 €	200 €	250 €
Associations loi 1901	100 €	125 €	150 €

ORANGERIE DE PIGNEROLLE (ST BARTHELEMY D'ANJOU)

Particulier et autres structures		1 000 €	1 250 €
Associations loi 1901		800 €	1 000 €

SALLES POLYVALENTES

CHUPIN et HUTREAU

Demi salle (lundi au vendredi)			
Particuliers et autres structures	280 €	330 €	400 €
Associations loi 1901	165 €	220 €	300 €

Salle entière (lundi au dimanche)

Particuliers et autres structures	380 €	450 €	570 €
Associations loi 1901	220 €	280 €	330 €

DOYENNE - RDC ou 1er ETAGE

Particuliers et autres structures	220 €	280 €	340 €
Associations loi 1901	110 €	165 €	230 €

BOIS D'AUBIN (samedi et dimanche)

Particuliers et autres structures	130 €	170 €	270 €
Associations loi 1901	90 €	120 €	200 €

Conditions tarifaires spécifiques

Particuliers : - 50% pour les Angevins, hors Orangerie, pour les QF< ou égal à 706, 1 fois par année civile

Tous les loueurs : hors Greniers Saint-Jean, - 50% les jours suivants, dans la limite de 3 jours

Greniers Saint-Jean : forfait d'usage technique - 350 €

Pénalités

↻ Dépassement horaire

Greniers Saint-Jean : 150 €/heure au-delà du quart d'heure commencé

Autres salles : 50 €/heure, sur relevé des badgeages de fermeture au-delà du quart d'heure commencé

↻ Non respect des clauses du contrat (propreté, trouble à l'ordre public, incivilités...)

Greniers Saint-Jean : 350€

Autres salles : 150€

↻ Dégradation mobilier ou bâtiment et/ou perte clés/badge : sur devis ou facture pour remplacement/remise en état